

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 222/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LORS DES FESTIVITES DE LA DUCASSE DE LA GRAND'PLACE, le samedi 19 septembre 2026 BROCANTE

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 ;
VU le Code de la Route ;
VU l'avis réputé favorable de la Gendarmerie de Wormhout ;
VU l'avis réputé favorable de l'arrondissement routier de Dunkerque ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors du déroulement de la brocante, le samedi 19 septembre 2026, de 6 h à 17 h.

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits le samedi 19 septembre 2026, sauf pour les exposants qui pourront accéder à la zone de déballage avant 7 heures 30 sur présentation de leur autorisation municipale :

* de 6 h à 17 h : sur les RD 17, 37 et 167 sur la grand'place et ses alentours selon le plan n°1 ci-joint.

ARTICLE 2 : Pour la mise en place de la déviation, une inversion du « Sens interdit » rue du Saint Sacrement sera effectuée, mise en place d'un sens unique de circulation pour la rue de Cassel, ainsi qu'une suspension de la limite de tonnage sur les voies communales concernées par la déviation, et le stationnement sera également interdit rue des colombes.

Tout manquement aux instructions données sur les interdictions de stationnement, peut amener à l'évacuation du véhicule.

ARTICLE 3 : Des itinéraires de déviation seront mis en place selon le plan n°2 ci-annexé et les panneaux de signalisation nécessaires seront posés par nos soins.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Madame Margaux REVEILLON, Adjointe au maire chargée des festivités.

Fait à HERZEELE, le 28 août 2026

Le Maire
Stéphane FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 28 août 2026
Le Maire, Stéphane FRANCKE



DEPARTEMENT

Nord
COMMUNE

Herzele

MAIRIE

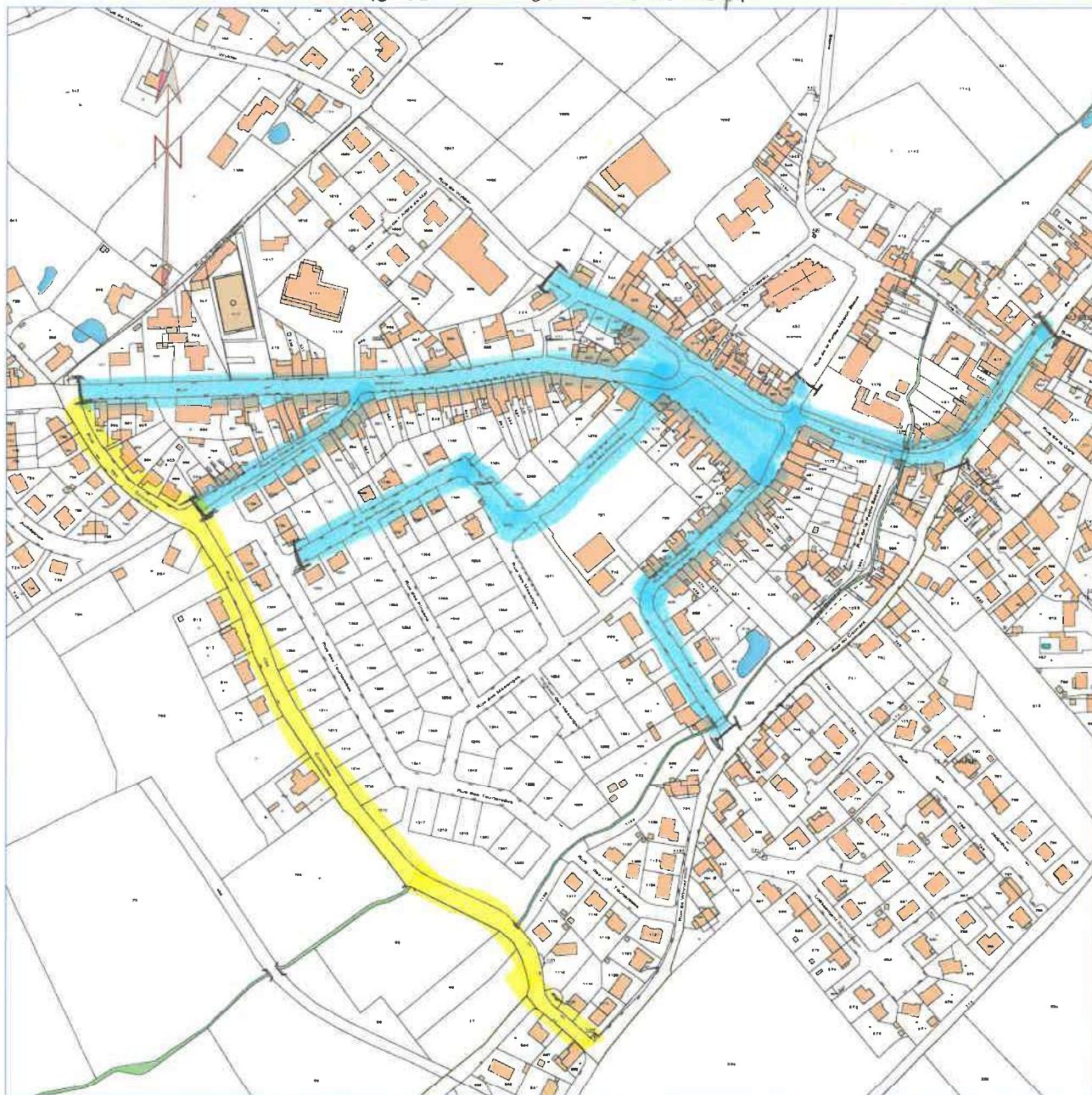
SERVICE DU PLAN

Section: ..

Echelle: 1/4500

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Plan n°1 - Brocante du 19 septembre 2026



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Zone de déballage - Brocante du 19/09/26
circulation et stationnements interdits

Stationnement interdit

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 28/08/2026
Signature

Vu pour être annexé à mon arrêté
n° 222/2026 en date du 28/08/26
le Maire
S. FRANCKE



DEPARTEMENT

Nord
COMMUNE

Herzele

MAIRIE

SERVICE DU PLAN

<Convexe>

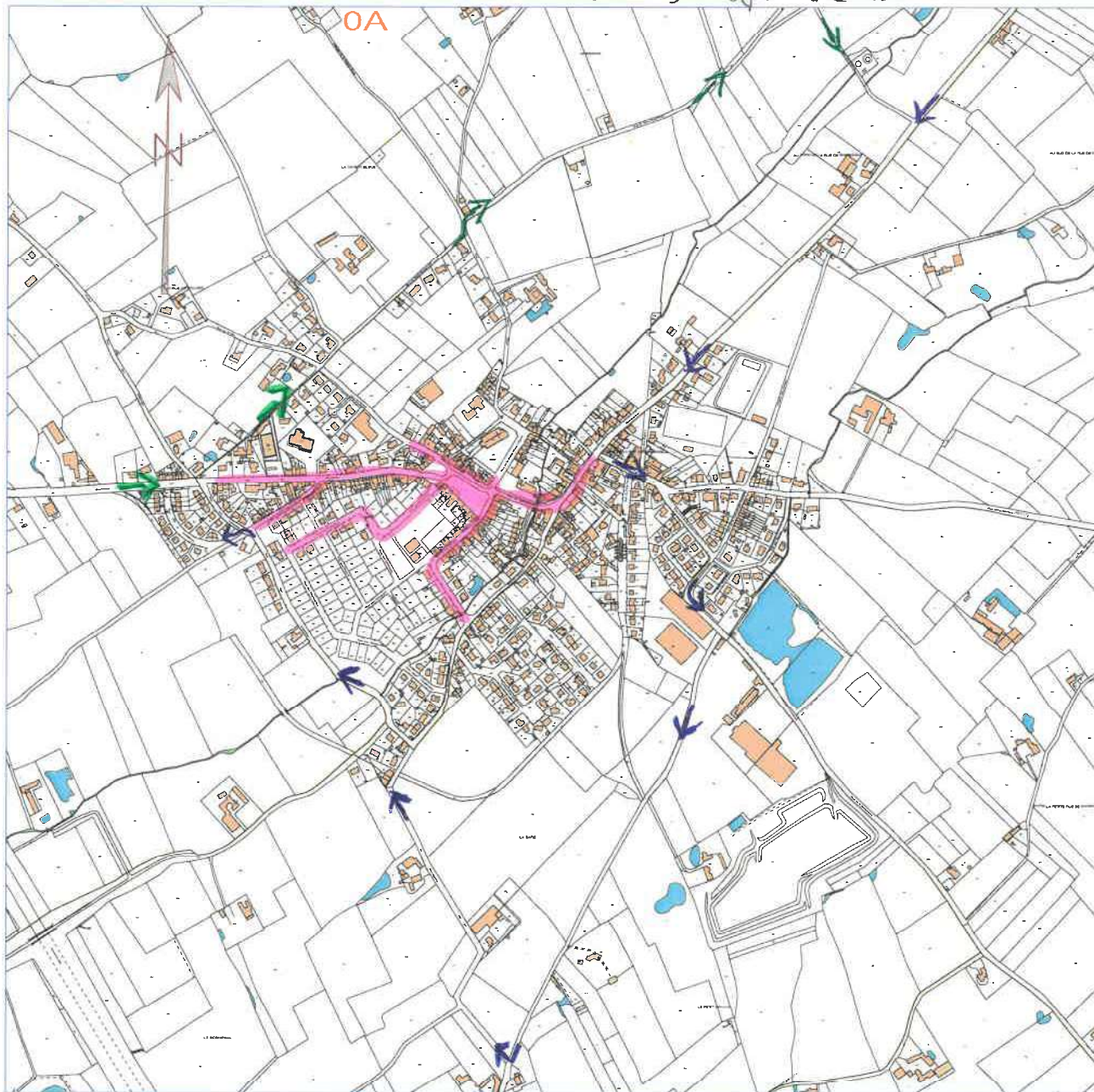
Section: ..

Echelle: 1/11200

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

Plan n° 2

Brochant du 19 septembre 2026



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

 Zone de déviation

 Déviation sens Wonnhat / Bamberque - Hattgen

 Déviation sens Bamberque - Hattgen / Wonnhat

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

le 28/08/2026
Signature

Vu pour être annexé à mon arrêté
N° 222/2026 en date du 28/08/2026
le Maire
S. MANOT

